CQPM 200 - Chargé(e) d'affaires en tuyauterie, chaudronnerie, soudure

Formation continue

Durée

65 jours

Que faire après la formation?

- Chargé(e) d'affaires en industrie
- Chargé d'affaires chaudronneries
- Responsable d'affaires

Support

Fascicule

Coût

350 € HT/jour + 530 € HT forfait de certitification

Domaines de formation

Chaudronnerie-Usinage

RNCP

34308

Prérequis

- Travailler dans un esprit d'amélioration continue
- Etre rigoureux et respectueux des règles de sécurité
- Travailler en équipe

CQPM MQ 2001 07 69 0200

Le chargé d'affaires intervient sur des projets de construction d'ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés ; seul ou sous la responsabilité d'un hiérarchique. Selon le contexte de l'entreprise il est amené à formaliser tout ou partie d'une offre technique après avoir vérifié la faisabilité au regard des moyens de fabrication à disposition. Il peut également en accord avec sa hiérarchie faire appel à la sous-traitance. Il intervient également dans la maintenance d'installation (réfections d'installations) comportant des éléments ou sous ensemble de tuyauterie, de chaudronnerie, de soudure. Il peut être amené à aller sur chantier pour matérialiser les contraintes techniques afférentes à l'affaire ou au projet, le cas échéant à échanger avec la maîtrise d'ouvrage (responsable de services techniques…).

Accompagnement à la certification :

- Evaluation préformative : 1 jour
- Préparation des dossiers techniques : 3 jours
- Frais de certification : 530€HT

Objectifs

Etudier les solutions techniques et commerciales en tuyauterie chaudronnerie soudure

Coordonner la technique d'une affaire en tuyauterie chaudronnerie soudure

Conduire les projets (ou affaires)

Programme détaillé

RNCP34308BC01

L'étude de solutions techniques et commerciales en tuyauterie chaudronnerie soudure

1. Vérifier la faisabilité d'un projet de construction d'ensembles tuyautés, chaudronnés soudés et définir les moyens

2. Conseiller un client

RNCP34308BC02

La coordination technique d'une affaire en tuyauterie chaudronnerie soudure

1. Superviser et valider les approvisionnements

2. Superviser la phase de construction d'un ensemble tuyauté, chaudronné et soudé

3. Statuer sur les contrôles et essais

RNCP34308BC03

La conduite de projets (ou d'affaires)

1. Suivre un projet (ou une affaire)

2. Animer une réunion de travail

3. Formaliser un retour d'expérience

Moyens pédagogiques

Poste CAO et CFAO, plieuse numérique et manuelle, rouleuse manuelle, cisaille manuelle et mécanisée, découpe laser, découpe plasma, poinçonneuse numérique, postes à souder, établis, outillage, appareillages de contrôle, postes à meuler avec hôte aspirante et EPI.

Modalités de suivi et d'évaluations

CQPM 200 - Chargé(e) d’affaires en tuyauterie, chaudronnerie, soudure

Formation continue

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d’évaluation à l’aide des critères avec niveau d’exigence et selon les conditions d’évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d’évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s’effectue dans le cadre d’activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s’appuie sur :

1. Une observation en situation de travail

2. Des questionnements avec apport d’éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –

3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l’UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l’occasion d’un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d’évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

4/ L’entreprise donne un avis au regard du référentiel d’activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre démarche handicap

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Téléphone : 09 86 03 50 71 - Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 25/09/2024